



ÊTRE
DÉCOUVREURS

OFFRE D'EMPLOI

Conseiller(ère) d'orientation

Centre de formation professionnelle Marie-Rollet

- Remplacement d'une durée prévue d'une année
- Entrée en fonction le 17 avril 2023
- 35 heures/semaine
- Salaire de 27,08 \$ à 48,94\$ de l'heure

VOTRE RÔLE

Contribuez à embellir le quotidien de nos jeunes et devenez Découvreurs!

L'emploi de conseillère ou conseiller d'orientation comporte plus spécifiquement des fonctions d'aide, évaluation, conseil et accompagnement auprès des élèves jeunes et adultes en ce qui a trait au développement de leur carrière et au choix d'un profil de formation adapté à leurs caractéristiques individuelles.

POUR PLUS DE DÉTAILS : [CLIQUEZ ICI](#)



VOTRE PROFIL

- Être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec;
- Avoir de l'expérience en formation professionnelle serait un atout;
- Détenir un minimum de deux années d'expérience pertinente serait un atout.
- Avoir des compétences à entretenir de bonnes relations interpersonnelles;
- Détenir une grande capacité d'analyse et d'esprit de synthèse.



VOS AVANTAGES

- 20 jours de vacances payées par année;
- 18 jours de congés fériés offerts, dont 10 jours les vacances de Noël;
- Régime de retraite à prestations déterminées (RREGOP);
- Assurances collectives et avantages sociaux concurrentiels;
- Programme de santé et mieux-être pour vous et votre famille;
- Formation et développement des compétences offert;
- Politique en matière de télétravail (Possibilité d'effectuer 1 journée/semaine);
- Lieu d'emploi situé en plein cœur de Sainte-Foy et à proximité de différents services;
- Stationnement disponible et à moindre coût.



VOS CONDITIONS

- Entrée en fonction le 17 avril 2023;
- Remplacement d'une durée prévue d'une année;
- Horaire de jour du lundi au vendredi;
- 35 heures/semaine;
- Salaire de 27,08 \$ à 48,94 \$ de l'heure.

POSTULEZ ICI



Abonnez-vous à notre alerte-emploi



*Seules les personnes sélectionnées seront contactées. Le Centre de services scolaire participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.